

Réunion plénière de la LVIII COSAC 26-28 novembre 2017, Tallinn

Informations de base

Session V: Dimension extérieure de la migration – la prévention et la lutte contre la migration clandestine

Pendant les deux dernières années, l'Europe a vu arriver sur son sol le plus grand nombre de migrants et de réfugiés depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les systèmes de migration, d'asile et de gestion des frontières ont été soumis à d'énormes pressions. L'Union et ses États membres n'étaient pas suffisamment préparés pour y répondre d'une façon efficace, et l'ampleur de la crise a eu un effet puissant dans l'ensemble de l'Union européenne. [Selon la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité](#), l'UE a énormément progressé depuis le début de la crise – passant de la réaction à une approche globale. Une politique migratoire efficace doit comprendre à la fois des actions **internes et externes**.

L'Union et les États membres ont continué à travailler en vue d'arriver à la **prévention efficace contre les flux irréguliers** tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union, ainsi qu'à la mise en place d'un **système de retours fiable**. L'objectif de ce document d'information est de donner un aperçu, sur la base de la [communication relative à la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration](#), sur ce qui a été réalisé jusqu'ici en matière de prévention et de lutte contre la migration clandestine.

En ce qui concerne la réduction des incitations à la migration clandestine, **la lutte contre les causes fondamentales est l'instrument le plus complet**. L'importance de traiter les causes fondamentales de la migration a également été soulignée au dernier [Conseil européen](#) le 19 octobre de cette année. Les chefs d'État et de gouvernement ont rappelé que favoriser l'existence d'opportunités économiques et sociales dans des pays de passage et d'origine fait partie de l'approche communautaire à long terme de la migration. Selon la communication relative à la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration, l'UE et ses États membres demeurent le principal fournisseur d'aide au développement, avec 75,5 milliards d'euros en 2016, c'est-à-dire presque 60 % de l'aide mondiale fournie par les membres de l'OCDE.

Des résultats ont été obtenus grâce à la gestion conjointe des flux migratoires avec les pays d'origine et de passage depuis la fondation d'un [cadre de partenariat](#), il y a un an. L'objectif de celui-ci est de s'attaquer aux causes fondamentales de la migration clandestine par la coopération au développement, tout en encourageant une coopération plus forte des pays tiers dans tous les aspects de la migration, y compris la lutte contre le trafic et l'acceptation du retour des ressortissants. Ce partenariat a été lancé conjointement avec cinq pays prioritaires: le Niger, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et l'Éthiopie.

La Commission aussi bien que le [Conseil européen](#) ont souligné l'importance de la garantie d'un financement suffisant pour le Fonds fiduciaire UE-Afrique et de la Fenêtre Afrique du Nord. Tout en stabilisant les progrès déjà faits, des efforts supplémentaires sont requis dans plusieurs questions clés. Ceci comprend la poursuite du renforcement du [Fonds fiduciaire UE-Afrique](#), et de la Fenêtre Afrique du Nord en particulier. Tout compris, 3,1 millions d'euros ont été rendus disponibles par le Fonds fiduciaire UE-Afrique à 26 pays dans la région du Sahel et du lac Tchad, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique du Nord. Le **plan d'investissement extérieur** fait également partie de la contribution de l'Union aux

engagements de développement, et l'on escompte qu'il entraînera un investissement de plus de 44 millions d'euros dans des pays partenaires en Afrique et dans le voisinage de l'UE d'ici à 2020.

Le **démantèlement des réseaux de passage des clandestins et de contrebande** est un élément essentiel de la réduction des incitations à la migration clandestine. L'Union et les États membres ont continué à prendre des mesures efficaces pour prévenir et combattre les activités criminelles des passeurs et des trafiquants à toutes les étapes des trajets. [Le plan d'action contre le trafic de migrants](#) de mai 2015 et le [Centre européen pour la lutte contre le trafic de migrants](#) d'Europol sont deux exemples parmi la multitude des initiatives prises au niveau communautaire pour s'attaquer à cette question.

L'existence d'une **frontière extérieure commune** exige que tous les États de l'espace Schengen coopèrent et partagent le fardeau administratif. Les mesures prises pour améliorer la gestion de la frontière extérieure ont, pour cette raison, fait appel à la solidarité et à la responsabilité de tous les États membres. L'établissement de [l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes](#) en 2016 a permis de transférer la gestion intégrée des frontières extérieures de l'UE de la seule compétence nationale vers une responsabilité partagée entre les États membres et l'agence. Les nouvelles réserves obligatoires d'intervention rapide ont renforcé la capacité de l'agence à répondre rapidement aux situations urgentes aux frontières extérieures de l'Europe. Le travail sur les frontières intelligentes a avancé, avec des propositions pour un [système d'entrée/sortie](#) (EES) et le [système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages](#) (ETIAS). Une fois établis, ces systèmes permettront une meilleure détection des éventuels risques et abus migratoires et renforceront la sécurité publique.

L'importance d'une politique de retour efficace comme partie essentielle de la politique de migration globale de l'UE a été à plusieurs reprises soulignée par le Conseil européen. Selon les [données d'Eurostat](#), sur environ 1 million de ressortissants de pays tiers qui résidaient illégalement dans l'UE en 2016, seulement la moitié ont reçu l'ordre de quitter l'Union, et moins de la moitié parmi ces derniers (226 000) ont effectivement été renvoyés chez eux. Bien que le taux de retour total ait augmenté, passant de 41,8 % à 42,5 % entre 2014 et 2015, le taux des retours réels vers des pays tiers a baissé de 36,6 % à 36,4 %. En outre, si les retours à destination des Balkans occidentaux ne sont pas pris en considération, le taux de retour baisse encore, à 27 %. La Commission européenne a déclaré dans la communication relative à la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration que ceci est dû à une utilisation insuffisante des dispositions existantes aux niveaux communautaire et national, à laquelle s'ajoute une politique de réadmission qui n'est pas encore complètement développée. Le 19 octobre, le Conseil européen a également réclamé la création et l'emploi des moyens d'action nécessaires, par l'utilisation de l'ensemble des politiques, instruments et outils pertinents de l'Union, y compris ceux liés au développement, au commerce et aux visas, pour atteindre des résultats mesurables dans le retour des migrants clandestins.

Les voies légales alternatives aux trajets clandestins et dangereux **contribuent à la réduction de la migration clandestine** et atténuent la pression migratoire sur les États membres concernés. À la fin du mois de septembre de cette année, la commission a conseillé la [réinstallation de 50 000 personnes ayant besoin d'une protection internationale](#) d'ici à octobre 2019. Cependant, la commission souligne que l'UE doit abandonner les régimes ad hoc au profit d'un cadre stable. À cet effet, la commission a proposé la fondation d'un [cadre de l'Union pour la réinstallation](#), afin de créer un cadre solide assurant des voies *sûres* et légales pour permettre d'accéder à la protection internationale depuis l'extérieur de l'UE.



Quelques points de discussion:

- 1) Selon vous, quels sont les meilleurs outils pour améliorer encore la mise en œuvre des retours?
- 2) Selon vous, quels sont les moyens possibles de renforcer les voies légales disponibles pour les réfugiés?